

**OBJET :**

Ce protocole décrit comment accéder aux ressources du plateau de microscopie électronique (PMIEL), dans le cadre de demandes d'observation et/ou de préparation d'échantillons, réalisées par le personnel du plateau, de demandes de mise à disposition d'appareil ou de projets de recherche et développement.

**DOMAINE D'APPLICATION :**

Ensemble des unités de recherche de l'ICMG et des personnes externes faisant appel aux ressources du plateau de microscopie électronique.

**VOCABULAIRE :**

PCN-ICMG : Plate-forme Chimie NanoBio-ICMG

ICMG : Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble

PMIEL : Plateau de Microscopie Electronique

**DIFFUSION :**

PLASMA

**DOCUMENTS DE REFERENCE :**

PR-12 Gestion des équipements et infrastructures

FO-07-001 Règlement intérieur de la plate-forme chimie NanoBio de l'ICMG (PCN-ICMG) FO-

09-002 Habilitation

Indic	Date	Aute	Nature de la révision	
A	26/06/20		Changement de direction	
			Vérification	Approbation
			Date de la modification	18/09/2020
		Signé	CHRISTINE LANCELON-PIN	ERIC DEFRANCQ
		Fonction	Responsable Technique	Directeur ICMG
		Date :	06/01/2017	18/09/2020
		Visa :	CLP	ED

## 1. Introduction

Le présent document précise le mode de fonctionnement du plateau de microscopie électronique de PCN-ICMG. Le plateau est hébergé au sein du laboratoire CERMAV, 601 rue de la Chimie, Domaine Universitaire de Grenoble.

Les prestations fournies par PMIEL concernent :

- La mise à disposition d'équipements
- La réalisation d'observations
- La préparation d'échantillons
- La formation
- Les projets de recherche et développement

## 2. Mise à disposition d'équipements

### 2.1. Habilitation

Toute personne souhaitant utiliser les équipements de PMIEL de manière autonome doit contacter le responsable technique de PMIEL.

La personne recevra une formation de la part du responsable d'appareil et sera ensuite habilitée par le responsable d'appareil pour travailler de façon autonome sur l'appareil approprié.

En cas de manquement aux règles de fonctionnement du plateau, l'habilitation sera retirée.

### 2.2. Accès aux équipements du plateau

Les demandes de réservation se font auprès du responsable technique de PMIEL au moins 24 heures à l'avance par téléphone ou par email (contacts en fin de document).

### 2.3. Transfert et archivage des données

Les transferts de données de PMIEL sont soumis aux règles de sécurité fixées par le C N R S .

Les fichiers seront envoyés via le serveur de partage "ownCloud" pour les demandeurs externes au CERMAV qui recevront un lien leur permettant de télécharger leurs données. Pour les demandeurs internes au CERMAV, les fichiers seront transférés sur le serveur du CERMAV dans l'espace "infopc9/microscopie".

Le demandeur sera responsable de l'archivage de ses données. Les données seront conservées pendant une année par PMIEL.

Aucun disque externe de stockage ne sera accepté sur les ordinateurs de PMIEL.

### 2.4. Consommables

Les consommables (à l'exception des couteaux diamant) sont commandés par PMIEL.

## 3. Réalisation d'observations en microscopie électronique par le personnel de PMIEL

### 3.1. Création d'une demande

Après contact avec le responsable technique du plateau, un devis sera établi en tenant compte de la nature du travail à effectuer et de la qualité du demandeur (institutionnel ou privé). La prestation ne pourra être réalisée qu'après réception du devis signé par le demandeur et réception d'un bon de commande.

### 3.2. Traitement de la demande

Les observations sont effectuées par le personnel du PMIEL selon les souhaits du demandeur et les protocoles en vigueur sur le Plateau.

## 4. **Formation**

Le plateau offre la possibilité de réaliser des formations à l'utilisation des différents équipements du plateau à destination du personnel public ou d'entreprises privées.

## 5. Recherche et développement

Le plateau est ouvert à toute offre de collaboration dans le cadre d'un projet de recherche et de développement en concertation avec le coordinateur scientifique et le responsable technique.

## 6. **Prévention et Sécurité**

Le règlement intérieur de PCN-ICMG précise les consignes générales relatives à la prévention et sécurité.

## 7. **Accès bâtiments**

L'accès au CERMAV est possible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Les demandeurs doivent se présenter au personnel de l'accueil qui informera le personnel de PMIEL de leur arrivée.

En cas d'absence du personnel de l'accueil, PMIEL est joignable par l'intermédiaire de l'interphone à l'entrée du bâtiment (Composer les 4 derniers chiffres du numéro de téléphone suivis de la touche #, par exemple: 7610#).

Contacts :

[pmiel.icmg@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:pmiel.icmg@univ-grenoble-alpes.fr)

### Coordinateur Scientifique

Jean-Luc Puteaux : 04 76 03 76 04

### Responsable Technique

Christine Lancelon-Pin : 04 76 03 76 10

<https://icmg.univ-grenoble-alpes.fr>